

Marchandises dangereuses (ADR 2021)

Les substances dangereuses qui sont transportées sur la voie publique sont appelées marchandises dangereuses. Il faut en permanence assurer la sécurité des transports de marchandises dangereuses. Cette liste de contrôle permet de vérifier si une entreprise peut bénéficier d'allègements en ce qui concerne le transport de marchandises dangereuses.

Procédure	terminé
1 Le transport est destiné à la consommation immédiate.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2 Les personnes participant au transport de marchandises dangereuses sont formées à leurs obligations et leurs responsabilités.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3 Le chargement est toujours correctement arrimé.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4 Des mesures sont prises pour éviter que le contenu ne puisse se répandre dans les conditions normales de transport.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5 Tous les conteneurs et leurs fermetures sont étanches et en parfait état.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
6 Aucun résidu n'adhère aux conteneurs.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
7 Une personne de l'entreprise a la vue d'ensemble des substances dangereuses qui sont transportées (marchandises dangereuses).	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
8 Le transport est en rapport avec l'activité principale de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
9 Le poids transporté est inférieur ou égal à 333 kg.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Cette liste de contrôle se base sur la version 2021 de l'ADR actuellement en vigueur qui est valable jusqu'à la fin de 2022.

Si vous avez répondu « non » à l'une des questions 1-8 au moins, il faut faire appel à une personne connaissant l'ADR (conseiller à la sécurité).

Si vous n'avez répondu « non » qu'à la question 9 et que les 450 litres par conteneur ne sont pas dépassés, l'exemption selon le point 1.1.3.6 de l'ADR reste applicable (exemption basée sur la quantité, règle des 1000 points). Vous pouvez déterminer vous-même les points à partir du tableau du point 1.1.3.6.3 de l'ADR si vous disposez de connaissances suffisantes de celui-ci. Faites appel à une personne qui le connaît (conseiller à la sécurité) dans le cas contraire.

Si vous ne répondez « non » à aucune des questions, vous avez droit à l'exemption pour les artisans selon l'ADR.

Exemption pour les artisans

Les transports qui ne sont pas destinés à l’approvisionnement interne ou externe (transport de carburant de la station-service au chantier, par exemple) et dont l’entreprise se charge pour ses propres besoins dans le cadre de son activité principale peuvent bénéficier de l’exemption pour les artisans si certaines mesures de précaution sont respectées.

Il s’agit des suivantes :

- les conteneurs doivent être homologués pour la substance à transporter, étanches et fermés.
- il faut empêcher que leur contenu ne puisse se répandre dans les conditions normales de transport.
- aucune substance dangereuse ne doit adhérer à l’emballage extérieur.
- les conteneurs doivent être fixés de sorte qu’ils ne puissent pas bouger les uns par rapport aux autres ni par rapport à l’équipement de transport.
- 450 litres au maximum peuvent être transportés par unité d’emballage.

Pour les transports de marchandises dangereuses soumis à l’exemption pour les artisans :

- les véhicules ne doivent pas être signalés par des panneaux d’avertissement orange.
- les chauffeurs ne doivent pas être titulaires d’un permis de transport de marchandises dangereuses.
- les conteneurs de transport ne doivent pas disposer de ventilation ou d’aération.
- aucun document de transport particulier ne doit être transporté.
- aucun extincteur ne doit être transporté.